



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**Le Délégué Territorial**

Dossier suivi par : JADAULT Patrice  
Téléphone : 04 94 65 96 56  
Mail : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

V/Réf : FM/VA/LGR/ABE N°2023-24  
Affaire suivie par : Service SCot – Alexandra BUY  
[scot@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:scot@esterelcotedazur-agglo.fr)

N/Réf : 02/14/02-2023

**Monsieur Le Président  
ESTÉREL CÔTE D'AZUR  
AGGLOMÉRATION  
624 Chemin Aurélien - CS 50 133  
83707 - SAINT-RAPHAËL CEDEX**

**Objet : Projet de modification simplifiée n°2 du SCOT  
ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**

La Valette du Var, le 16 février 2023

Monsieur Le Président,

Par courrier reçu le 20 janvier 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°2 du SCOT d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION.

Les communes de ce SCOT ; Les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël sont situées dans les aires géographiques de signes de qualité et d'origine (cf. annexe 1).

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Emmanuel ESTOUR

**Copie : DDTM 83**

**Annexe 1** : Tableau des signes de qualité et d'origine sur les communes du SCOT ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

	<b>Côtes de Provence</b>	<b>Huile de Provence</b>	<b>IGP Méditerranée</b>	<b>IGP Var</b>	<b>IGP miel de Provence</b>	<b>IGP Agneau Sisteron</b>	<b>IGP Maures</b>
<b>Adrets-de-l'Estérel</b>		X	X	X	X		X
<b>Fréjus</b>	X	X	X	X	X		X
<b>Puget-sur-Argens</b>	X	X	X	X	X	X	X
<b>Roquebrune-sur-Argens</b>	X	X	X	X	X	X	X
<b>Saint-Raphaël</b>	X	X	X	X	X	X	X